



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Délibération n° 89-2022
Rapporteur : Pierre BIBET

Votants pour : 30
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Camille DAEL à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Françoise TURMEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA VILLE DE BERNAY DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU SECTEUR DE LA GARE

Exposé des motifs :

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la gare, la Ville de Bernay souhaite réaliser des travaux sur les portions concernées des routes départementales 133 et 833.

Ces travaux comprennent la reprise des enrobés des routes départementales concernées sauf au niveau des futurs plateaux surélevés en béton prévus dans le cadre du projet. Etant réalisés sur le domaine public routier départemental, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bernay, au nom et pour le compte du Département de l'Eure, il est donc nécessaire par conventionnement que le Département puisse déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la Ville de Bernay.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage s'accompagne également d'une autorisation d'occupation du domaine public routier départemental.

Les études préalables à la bonne exécution de ces travaux sont réalisées par la Ville de Bernay et les services du Département seront conviées à chaque réunion de chantier.

Le financement de cette opération est assuré par la Ville de Bernay avec une participation financière, forfaitaire du Département. Le coût global de ces enrobés est évalué à 128 100 euros HT selon la décomposition et le phasage suivants :

- 2023. Phase 1 place de Verdun : 48 100 euros HT
- 2024. Phase 2 Pôle d'échanges multimodal : 34 000 euros HT
- 2025. Phase 3 Boulevard Dubus : 46 000 euros HT

Le Département s'engage à verser cette participation à la commune, sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux pour chaque phase.

Il est proposé, dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur de la gare, d'approuver la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Ville de Bernay et le Conseil Départemental de l'Eure pour les travaux de mise en œuvre d'enrobés sur les RD 133 et 833

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable des membres de la commission « développement territorial durable, amélioration du cadre de vie et tranquillité publique » en date du 23 septembre 2022 ;
Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la ville de Bernay et le Conseil Départemental de l'Eure pour les travaux de mise en œuvre d'enrobés sur les RD 133 et 833

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 03/10/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

